



CANDLES ADVENTURE / DOCUMENTATION PRODUIT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie parfumée CHIAPAS – VANILLE

Identification	Édition / coordonnées
Produit	Bougie parfumée Chiapas – Vanille (Vanille ancienne)
UFI	P200-U0CW-6007-QXVW
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-CHIAPAS-VANILLE — version 1.1
Date de révision	19 octobre 2026
Société responsable	Candles Adventure, 15 Nantiveul, 35510 Cesson-Sévigné, France
Téléphone / courriel	07 69 25 39 06 • candlesadventure@gmail.com

Synthèse des dangers du mélange

Classification CLP	Éléments principaux
Skin Sens. 1B — H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 — H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Pictogramme / mention	GHS07 — Attention

Document relatif au mélange fini. Les proportions de fabrication et les références commerciales des matières premières sont conservées dans le dossier technique interne du fabricant. Les substances dangereuses devant être déclarées figurent en rubrique 3.

Référentiel : règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), dans sa version applicable.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Chiapas – Vanille ancienne. **Famille :** bougie parfumée en récipient. **UFI :** P200-U0CW-6007-QXVW.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : bougie parfumée décorative destinée à parfumer l'air ambiant par combustion contrôlée de la mèche. Usages déconseillés : ingestion, application sur la peau ou les textiles, emploi comme parfum liquide, usage sans surveillance ou à proximité de matériaux combustibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Candles Adventure — 15 Nantiveul — 35510 Cesson-Sévigné — France.
Téléphone : 07 69 25 39 06. Courriel de contact et de la personne responsable de la FDS :
candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA / centres antipoison : **+33 (0)1 45 42 59 59**. En cas d'urgence vitale, contacter le 15 ou le 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange fini selon le règlement CLP : **sensibilisation cutanée, catégorie 1B (Skin Sens. 1B), H317 ; danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3 (Aquatic Chronic 3), H412**. Classification déterminée par la méthode de calcul pour les mélanges, à partir des constituants dangereux et des valeurs déclarées dans les documents techniques de la composition parfumante.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme	Mention d'avertissement / dangers
GHS07 — Point d'exclamation	ATTENTION H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. H412 — Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Contient : 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; alcool benzylique ; (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butén-1-one.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

L'étiquetage de sécurité relatif à la combustion (EN 15494, selon son champ d'application) reste distinct des mentions chimiques CLP.

2.3 Autres dangers

Produit combustible lorsqu'il est allumé ; risque de brûlures par flamme, récipient chaud ou cire fondue. Selon les données disponibles des matières premières, aucune substance PBT/vPvB ou identifiée comme perturbateur endocrinien n'a été signalée à 0,1 % ou plus. Aucune mesure spécifique du produit fini n'a été communiquée pour les nouvelles classes ED/PBT/PMT : appliquer les informations mises à jour des matières premières dès leur disponibilité.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélange solide à base de cire végétale et composition parfumante. Le détail de la formulation constitue une information technique confidentielle. Les fourchettes ci-dessous concernent les **substances dangereuses pertinentes à déclarer**, et non l'ensemble de la recette.

Substance / n° CAS	Concentration massique dans le produit fini	Classification CLP du composant
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one CAS 54464-57-2	1,0 – 1,5 %	Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1B H317 ; Aquatic Chronic 1 H410
Alcool benzylique CAS 100-51-6	0,1 – 0,2 %	Acute Tox. 4 H302 ; Skin Sens. 1B H317 ; Eye Irrit. 2 H319
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butén-1-one CAS 23726-93-4	0,02 – 0,04 %	Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1A H317 ; Acute Tox. 4 H332 ; Aquatic Chronic 2 H411
3-méthyl-5-cyclopentadécén-1-one CAS 63314-79-4	0,01 – 0,02 %	Skin Sens. 1 H317 ; Aquatic Acute 1 H400 ; Aquatic Chronic 1 H410

Plages de concentration arrondies pour protéger le savoir-faire, tout en conservant les informations de danger. Les classifications et codes H mentionnés dans cette rubrique concernent les substances ; la classification **du produit fini** est exclusivement celle de la rubrique 2.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : en cas d'inconfort lié aux fumées, sortir à l'air frais, rester au repos ; consulter en cas de gêne persistante.

Contact cutané : éliminer les résidus de produit froid, laver à l'eau et au savon. En cas d'éruption ou d'irritation, consulter un médecin. En cas de projection de cire chaude, refroidir immédiatement à l'eau tempérée courante, ne pas arracher la cire adhérente et obtenir un avis médical.

Contact oculaire : rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes ; enlever les lentilles si possible ; consulter si la gêne persiste. Pour la cire chaude, consulter sans délai.

Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir. Contacter un centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques cutanées possibles chez les personnes sensibilisées. Brûlures thermiques en cas de contact avec de la cire fondue ou le récipient chaud.

4.3 Indication d'éventuels soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique. Faire évaluer médicalement toute brûlure importante ou atteinte oculaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des moyens adaptés au feu environnant : mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Ne pas employer de jet d'eau puissant sur de la cire chaude ou fondue.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

La combustion incomplète peut produire notamment du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de la fumée et des produits organiques irritants. La cire liquide chaude peut projeter en présence d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement autonome de protection respiratoire dans les incendies importants. Éviter l'écoulement des eaux d'extinction vers les égouts.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner les sources de chaleur et de flamme. Éviter le contact avec la cire fondue ; laisser refroidir avant ramassage si cela peut être fait sans risque. Porter des gants adaptés aux opérations de nettoyage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet de cire ou de résidus parfumés dans le milieu naturel, les canalisations et les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le produit solide, ramasser mécaniquement et placer dans un contenant adapté aux déchets. Pour le produit fondu, sécuriser la zone, laisser refroidir et récupérer les résidus. Nettoyer les surfaces sans rejeter de cire dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire brûler la bougie sur une surface stable, résistante à la chaleur et hors de portée des enfants et des animaux. Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance. Éloigner les matériaux inflammables, éviter les courants d'air et ne pas déplacer le récipient lorsque la cire est liquide. En atelier, manipuler le mélange fondu et les matières parfumées avec des protections adaptées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à température ambiante, à l'abri du soleil direct, des fortes chaleurs, de l'humidité et des sources d'inflammation. Maintenir les emballages fermés et protéger les produits des détériorations mécaniques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bougie parfumée en contenant, pour usage domestique et professionnel dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle propre au mélange fini n'a été déterminée. Vérifier les éventuelles valeurs limites nationales applicables aux matières premières lors des opérations industrielles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Usage normal de la bougie : maintenir une ventilation suffisante, ne pas respirer directement les fumées et éviter le contact avec le produit chaud.

Fabrication et nettoyage : utiliser des gants de protection adaptés (notamment nitrile pour le contact avec les compositions parfumantes), une protection oculaire en cas de risque de projection et des protections thermiques pour la cire fondue. Éviter le rejet des déchets vers les canalisations.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur / observation pour la bougie finie
État physique	Solide à température ambiante ; cire fondue lors de l'utilisation.
Couleur	Variable selon la présentation du produit.
Odeur	Vanillée, douce et gourmande.
Point de fusion / de congélation	Non mesuré sur le mélange fini ; phase cireuse végétale à comportement de fusion autour de 51 à 55 °C (information indicative du matériau de base).
Point d'ébullition	Non déterminé ; décomposition thermique avant ébullition du produit complet.
Inflammabilité	Combustible en présence d'une mèche allumée. Aucun essai de classification physique CLP disponible sur le mélange fini.
Point d'éclair	Non déterminé sur le produit fini solide.
Limites inférieure/supérieure d'explosivité	Non déterminées ; non pertinentes dans les conditions normales de stockage de la bougie solide.
Température d'auto-inflammation / décomposition	Non déterminée.
pH	Non applicable (mélange solide non aqueux).
Viscosité cinématique	Non applicable à température ambiante (solide).
Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé pour le mélange.
Pression de vapeur / densité relative	Non déterminées pour le mélange fini.
Caractéristiques des particules	Non applicables à la bougie en contenant.

9.2 Autres informations

Aucune donnée expérimentale complémentaire disponible pour le produit fini.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales de stockage au sec et à l'abri des températures élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse spécifique connue en usage normal ; combustion volontaire à la flamme lors de l'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive, flammes non contrôlées, soleil direct, échauffement du récipient et contact du produit chaud avec l'eau.

10.5 Matières incompatibles

Éviter les oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion incomplète : fumées, oxydes de carbone et produits organiques de décomposition.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies par le CLP

Toxicité aiguë : non classée sur la base des données disponibles et des règles de calcul applicables.

Corrosion / irritation cutanée : non classée ; une sensibilisation cutanée est cependant possible.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : non classée pour le mélange fini d'après les concentrations déclarées.

Sensibilisation respiratoire : non classée. **Sensibilisation cutanée** : catégorie 1B, H317.

Mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction : non classées à partir des informations disponibles.

STOT exposition unique / répétée, danger par aspiration : non classés selon les données disponibles.

Aucun essai toxicologique n'a été réalisé directement sur la bougie finie ; évaluation du mélange par extrapolation des données de composants. Les risques de brûlure thermique sont distincts de la classification toxicologique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Les données documentaires consultées n'identifient pas de propriétés de perturbation endocrinienne à concentration pertinente ; les informations supplémentaires doivent être réévaluées lorsque les matières premières sont mises à jour.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aquatic Chronic 3 — H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Classification obtenue par sommation des composants classés pour les dangers aquatiques. Aucune étude d'écotoxicité spécifique sur la bougie finie n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Mélange fini non testé ; données insuffisantes pour une conclusion globale.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Mélange fini non testé ; données insuffisantes pour une conclusion globale.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit solide et peu soluble dans l'eau ; aucune mesure de mobilité du mélange fini n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun composant identifié PBT/vPvB à 0,1 % ou plus selon les renseignements disponibles sur les matières premières.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant concerné déclaré à 0,1 % ou plus dans les documents fournisseurs consultés.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter tout rejet dans l'environnement ; pas d'autre effet spécifique connu à partir des données disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus de cire dans les canalisations ni dans les milieux naturels. Laisser refroidir le produit, récupérer les résidus solides et les éliminer conformément aux règles locales de tri et de traitement des déchets. Le tri du récipient dépend de son matériau et de son état de contamination. Le code déchet européen éventuel dépend de l'activité génératrice de déchet et doit être attribué par son détenteur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Rubrique	ADR/RID • IMDG • IATA / ICAO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non attribué au mélange fini dans son état commercial.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé matière dangereuse au transport sur la base de la classification et de la forme du produit évaluées.
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5 Dangers pour l'environnement	H412 au titre du CLP ; ne remplit pas, sur cette base, les critères de marchandise dangereuse pour l'environnement au transport.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Protéger des chocs, de la chaleur et des détériorations de l'emballage.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable aux bougies conditionnées.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), notamment l'annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878.
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et modifications en vigueur ; dispositions concernant les UFI et notifications harmonisées selon l'annexe VIII. Nouvelles classes de danger introduites par le règlement délégué (UE) 2023/707 : application selon les dates et dispositions transitoires pertinentes. Sécurité d'utilisation des bougies : normes EN 15493, EN 15494 et EN 15426 selon leur champ d'application.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique distincte n'a été communiquée pour le mélange commercial fini.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

16.1 Version et méthode de classification

Édition 1.1 du 19 octobre 2026. Document constitué pour le mélange fini commercialisé par Candles Adventure.
Méthode de classification : calculs de concentration des constituants dangereux, seuils génériques de sensibilisation et méthode de sommation pour les dangers aquatiques du règlement CLP ; absence d'essais sur le mélange fini.

16.2 Textes complets des mentions H des composants

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3 Principales sources de données et révisions

Documents techniques et FDS de matières premières conservés dans le dossier réglementaire interne Candles Adventure ; classification de la composition parfumante (édition du 05/11/2025) ; dossier technique antérieur du produit (27/11/2023) ; spécifications de la matière cireuse ; textes REACH et CLP en vigueur. Révision des informations dès modification des matières premières ou des connaissances sur les dangers.

16.4 Abréviations

CAS : Chemical Abstracts Service ; CLP : classification, étiquetage et emballage ; REACH : enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques ; UFI : identifiant unique de formulation ; ADR : transport routier ; IMDG : transport maritime ; IATA : transport aérien ; PBT/vPvB : persistantes, bioaccumulables, toxiques / très persistantes et très bioaccumulables.

Les informations concernent le produit identifié en rubrique 1 et sont établies à partir des connaissances disponibles à la date d'édition. Elles visent à décrire les exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie de propriétés particulières. La société responsable assure la cohérence avec l'étiquette CLP, le dossier de notification UFI et les mises à jour documentaires.